

# ADHAN (PARTIE 2 SUR 2): L'APPEL À LA PRIÈRE

## Évaluation:

**Description:** Protocole, iqamah et prières spéciales

**Catégorie:** [Cours](#) › [Les actes d'adoration](#) › [Les prières](#)

**Par:** Imam Kamil Mufti

**Publié le:** 22 May 2019

**Dernière modification le:** 24 Dec 2017

## Conditions préalables

- La prière pour les débutants (2 parties).

## Objectifs

- Identifier la phrase supplémentaire dite dans l'*adhan* du *Fajr*.
- Savoir ce qu'est l'*iqamah*.
- Apprendre deux manières différentes de faire l'*iqamah*.
- Apprendre le protocole relatif à l'*adhan*.
- Connaître la réglementation de l'*adhan* pour les femmes.
- Apprendre à répondre à l'*adhan*.
- Apprendre la supplication après l'*adhan*.
- Apprendre la règle sur le fait de quitter la mosquée après l'appel de l'*adhan* et avant la *salat*.

## Termes arabes

- Adhan* - une manière Islamique d'appeler les musulmans aux cinq prières obligatoires.
- Iqamah* - Ce mot fait référence au deuxième appel à la prière qui est effectué immédiatement avant le début de la prière.
- Salat*- le mot arabe pour désigner une connexion directe entre le croyant et Allah. Plus spécifiquement, dans l'Islam, il fait référence aux cinq prières quotidiennes obligatoires et constitue la forme de culte la plus importante.
- Hadith*- (pluriel – *ahadith*) est une information ou une histoire. En Islam, il s'agit d'un récit narratif des paroles et des actions du Prophète Mouhammad et de ses compagnons.

- *Qiblah* - La direction à laquelle on fait face lors des prières prescrites.
- *Kabah*- La structure en forme de cube située dans la ville de La Mecque. Il sert de point focal vers lequel tous les musulmans font face lorsqu'ils prient.
- *Du'a*- invocation, prière, demander quelque chose à Allah.
- *Fajr* - la prière du matin.
- *Muezzin* - Celui qui effectue l'*Adhan*.
- *Dhikr* - (pluriel: *adhkar*) souvenir d'Allah.

## “La prière est préférable au sommeil” lors de l'*Adhan du Fajr*

L'*adhan* pour la *salat* du Fajr a des mots supplémentaires

### ***As-salaatou khairoun min an-naoum***

La prière est préférable au sommeil

Le Prophète a enseigné,

***"Si c'est l'adhan du matin, dis,***

***as-salaatou khairoun min an-naoum, as-salaatou kharioun min annaoum. Allahou akbar, Allahou akbar. La illaha illal-lah."*** [\[1\]](#)

## ***L'iqamah***

Juste avant que la *salat* ne commence, les fidèles sont à nouveau appelés pour leur faire savoir que la prière est sur le point de commencer. Cet appel à la prière s'appelle l'*Iqamah* :

**(I)**

### ***Allahou akbar***

Allah est le plus grand

### ***Allahou akbar***

Allah est le plus grand

### ***Ashhadou alla ilaha illal-lah***

Je témoigne qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah

***Ashhadou anna Mouhammad ar-Rasoul-lal-lah***

Je témoigne que Mouhammad est le Messager d'Allah

***Hayya 'alas-salat***

Accourez à la prière

***Hayya 'alal-falah***

Accourez au succès

***Qad qaamat is-salat***

La prière est sur le point de commencer

***Qad qaamat is-salat***

La prière est sur le point de commencer

***Allahou akbar***

Allah est le plus grand

***Allahou akbar***

Allah est le plus grand

***La ilaha illal-lah***<sup>[2]</sup>

Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah

**(II)**

***Allahou akbar***

Allah est le plus grand

***Allahou akbar***

Allah est le plus grand

***Allahou akbar***

Allah est le plus grand

***Allahou akbar***

Allah est le plus grand

***Ashhadou alla ilaha illal-lah***

Je témoigne qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah

***Ashhadou alla ilaha illal-lah***

Je témoigne qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah

***Ashhadou anna Mouhammad ar-Rasoul-lal-lah***

Je témoigne que Mouhammad est le Messager d'Allah

### ***Ashhadou anna Mouhammad ar-Rasoul-lal-lah***

Je témoigne que Mouhammad est le Messager d'Allah

### ***Hayya 'alas-salat***

Accourez à la prière

### ***Hayya 'alas-salat***

Accourez à la prière

### ***Hayya 'alal-falah***

Accourez au succès

### ***Hayya 'alal-falah***

Accourez au succès

### ***Qad qaamat is-salat***

La prière est sur le point de commencer

### ***Qad qaamat is-salat***

La prière est sur le point de commencer

### ***Allahou akbar***

Allah est le plus grand

### ***Allahou akbar***

Allah est le plus grand

### ***La ilaha illal-lah***<sup>[3]</sup>

Il n'y a de vraie divinité qu'Allah

## **Le protocole relatif à l'Adhan**

(1) Il est recommandé que le muezzin soit exempt d'impuretés majeures ou mineures.

(2) L' *Adhan* se fait debout et face à la *qiblah* (la direction de la *Kabah*).

(3) L'appelant tourne la tête vers la droite en disant «Hayya 'alas-salah» et vers la gauche en disant «*Hayya 'alal-falah.*»

(5) L'index est placé dans les oreilles.

(6) La voix doit être élevée, même si un homme est seul. Abou Saïd al Khoudri, l'un des compagnons du Prophète, a dit à l'un de ses étudiants: «Je vois que tu aimes les brebis et le désert. Si tu es avec tes moutons ou dans le désert, élève la voix en appelant à la prière, car tout djinn, tout humain ou tout objet à portée de voix sera un témoin pour toi le jour de la résurrection ... j'ai entendu le Messager d'Allah dire cela.»<sup>[4]</sup>

(8) Il vaut mieux ne pas parler pendant qu'on effectue l'*adhan* ou l'*iqamah*.

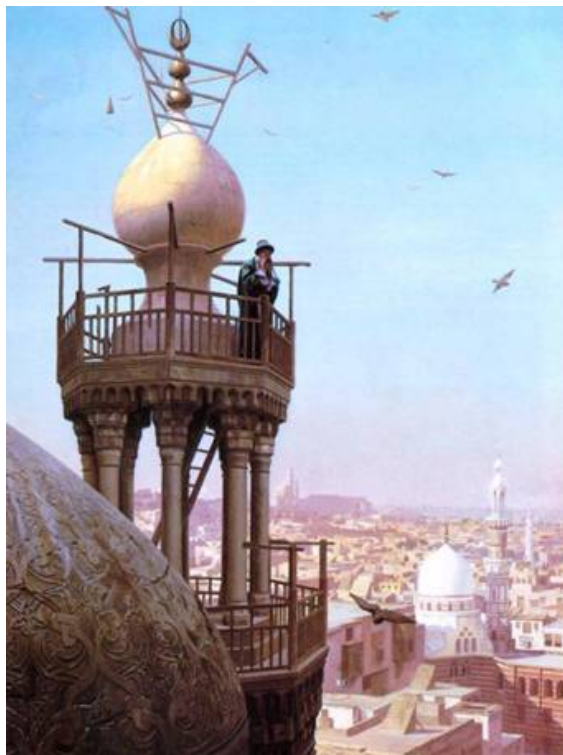


Figure 1 «L'appel à la prière du muezzin», collection Wallace, Londres, de Jean-Léon Gérôme (1824-1904), un peintre français.

## Les femmes et l'*Adhan*

Une femme peut-elle effectuer l'*adhan* pour les hommes, ou parmi un groupe de femmes musulmanes, ou si elle est seule? A l'unanimité des savants musulmans, il est interdit à une femme musulmane d'effectuer l'*adhan* en compagnie d'hommes. Allah ne l'a pas chargée d'appeler les fidèles à la mosquée. Toutefois, si elle fait partie d'un groupe de femmes musulmanes ou si elle est seule, elle peut effectuer l'*adhan* et l'*iqamah* à voix basse.

## Répondre à l'*Adhan*

Il est préférable pour celui qui récite le Coran, qui est engagé dans le *dhikr* (le souvenir d'Allah) ou qui étudie, qu'il arrête ce qu'il est en train de faire et répète l'*adhan* après le muezzin. Après avoir fini, on peut reprendre ses occupations. Une personne répète chaque phrase après l'*adhan*, à l'exception de la partie:

*Hayya 'alas-salah* la réponse est *La haouwla wa la qouwatah illa billah*

*Hayya 'alal-falah* la réponse est *La haouwla wa la qouwatah illa billah*

Le Prophète a dit:

**'La haouwla wa la qouwatah illa billah (il n'y a aucune force ni aucun pouvoir sauf celui d'Allah) est l'un des trésors du paradis.'** [\[5\]](#)

# Les invocations après l'Adhan

Le jour du jugement, le Prophète Mouhammad (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège) sera l'intercesseur de celui qui invoquait Allah par les paroles qu'il a enseignées après avoir entendu l'*adhan*. Le Messager d'Allah a dit:

***“Quand vous entendez l'appel du Muezzin, répétez après lui ses paroles, puis priez pour moi; car, quiconque prie sur moi une fois, Allah priera sur lui dix fois en retour. Puis, demandez à Allah de m'accorder la Wassîla. C'est un endroit au paradis réservé à l'un des esclaves d'Allah. J'espère l'être, et quiconque demande à Allah de m'accorder la place de la Wassîla, mon intercession lui est permise.” (Sahih Mouslim)***

Dans un autre hadith, le Prophète a enseigné l'invocation:

***“Quiconque dit (après) avoir entendu l'appel à la prière,***

***‘Allaahoumma Rabba haa-zihî'l-da'wat il-taammah wa'l-salaat ul-qaa'imah, aati Mouhammada nil wasilata wa'l-fadeelah, wab'athhou maqaaman mahmouda nil lazi wa'at-ta (Ô Allah, Seigneur de cet appel parfait et de cette présente prière, accorde à Mouhammad la Wassîla, l'endroit le plus vertueux et ressuscite-le en lui attribuant le rang louable que Tu lui as promis),***

***...Mon intercession lui sera permise le jour du jugement.” (Sahih Al-Boukhari)***

On peut aussi faire des supplications individuelles après l'*Adhan*, car c'est l'un des moments bénis où les supplications sont susceptibles d'être acceptées. Le Prophète a dit:

***“La supplication (dou'a) n'est pas rejetée entre l'adhan et l'iqamah, donc invoquez.” (Al-Tirmidhi, Abou Dawoud)***

## Quitter la mosquée après l'Adhan et avant la Salat

Il n'est pas permis de quitter la mosquée après l'appel de l'*adhan*, à moins qu'il y ait une raison valable ou qu'on ait l'intention de revenir pour la prière. Le Prophète a dit à ses compagnons:

***“Si l'un de vous est à la mosquée et que l'appel est effectué, il ne doit pas quitter la mosquée avant d'avoir prié.” (Ahmad)***

[1] *Ahmad, Aboou Dawud*

[2] *Ahmad, Abou Dawoud, Ibn Majah, Al-Tirmidhi*

[3] *Abou Dawoud, Al-Tirmidhi, Nasai, Ibn Majah*

[4] *Ahmad, Sahih Al-Boukhari, Nasai, Ibn Majah*

[5] *Sahih Al-Boukhari, Sahih Mouslim*

L'adresse internet de cet article:

<https://webcache001.newmuslims.com/fr/articles/94/adhan-partie-2-sur-2>

droits d'auteur © 2011 - 2024 NewMuslims.com. Tous les droits sont réservés.